



**Pacific Pilotage  
Authority Canada**

**Administration de pilotage  
du Pacifique Canada**

# **Administration de pilotage du Pacifique**

**ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS**

**Résultats trimestriels**

**Période de six mois jusqu'au 30 juin 2025**

- Déclaration de la responsabilité de la direction
- États financiers non audités et notes
- Discussion et analyse de la direction

**ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE**

**1130, rue Pender Ouest, bureau 1000**

**Vancouver (C.-B.) V6E 4A4**

**ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS**

**Résultats trimestriels**

**Période de six mois jusqu'au 30 juin 2025**

Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Elle est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels non audités donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration pour les périodes en question et aux dates de clôture présentées dans les états financiers trimestriels, et de ses résultats et flux de trésorerie.

**Original signé par :**

John Wilson  
Premier dirigeant

Vancouver (Colombie-Britannique)  
Le 19 août 2025

**Original signé par :**

Stuart Mackenzie  
Dirigeant principal des finances

## ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État de la situation financière  
(en milliers de dollars canadiens)

<b>ACTIFS</b>	<b>30 juin 2025</b>	<b>Au</b>	<b>31 décembre 2024</b>
<b>À court terme</b>			
Trésorerie	16 888	\$	13 348
Comptes clients	8 518		6 743
Investissements	1 030		1 279
Frais payés d'avance et autres créances	1 607		1 704
	<u>28 043</u>		<u>23 074</u>
<b>À long terme</b>			
Placements	2 893		2 556
Autres créances	105		105
Immobilisations corporelles	39 075		40 859
Actifs incorporels	864		919
	<u>42 937</u>		<u>44 439</u>
	<u><b>70 980</b></u>	<b>\$</b>	<u><b>67 513</b></u>
			<b>\$</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>À court terme</b>			
Créditeurs et charges à payer	18 986	\$	16 478
Dette bancaire	323		313
Autres avantages du personnel	6		6
Obligations locatives	3 117		2 995
	<u>22 432</u>		<u>19 792</u>
<b>À long terme</b>			
Emprunts	4 016		4 185
Autres avantages du personnel	626		601
Obligations locatives	19 189		20 758
	<u>23 831</u>		<u>25 544</u>
	<u>46 263</u>		<u>45 336</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Bénéfices non distribués	24 717		22 177
	<u><b>70 980</b></u>	<b>\$</b>	<u><b>67 513</b></u>
			<b>\$</b>

## ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État du résultat global  
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>Trois mois jusqu'au 30 juin</u>		<u>Six mois jusqu'au 30 juin</u>	
	<u>2025</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>Produits</b>				
Droits de pilotage	40 865 \$	34 847 \$	73 779 \$	60 141 \$
Droits liés au simulateur, revenus de placements et autres	384	496	832	791
	<u>41 249</u>	<u>35 343</u>	<u>74 611</u>	<u>60 932</u>
<b>Charges</b>				
Honoraires des pilotes à contrat	25 482	21 425	45 792	37 063
Salaires et avantages du personnel	4 914	4 543	9 694	8 878
Transport des pilotes	4 328	3 761	6 955	5 836
Amortissement	1 548	874	3 096	1 423
Formation des pilotes	804	1 119	1 406	1 649
Carburant	641	709	1 210	1 231
Services professionnels et spéciaux	574	591	1 223	1 115
Réparations et entretien	793	307	1 122	820
Frais financiers	308	189	632	262
Services informatiques	145	141	307	290
Services publics, équipements, fournitures et autres	127	129	270	324
Assurances	66	52	128	99
Frais de déplacement	53	54	118	87
Locations	59	65	116	133
	<u>39 842</u>	<u>34 004</u>	<u>72 071</u>	<u>59 210</u>
<b>Bénéfice pour la période</b>	<b>1 407</b>	<b>1 339</b>	<b>2 540</b>	<b>1 722</b>
Autres éléments du résultat global, ne devant pas être reclassés dans l'état du résultat au cours d'une période ultérieure		-		-
<b>Bénéfice global total</b>	<b>1 407 \$</b>	<b>1 339 \$</b>	<b>2 540 \$</b>	<b>1 722 \$</b>

**ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE**

**Non audité**

État des variations des capitaux propres  
(en milliers de dollars canadiens)

	<b>Six mois jusqu'au 30 juin</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Bénéfices non distribués au début de l'exercice	22 177 \$	18 754 \$
Bénéfice pour l'exercice	2 540	1 722
Autres éléments du résultat global (perte) et ajustements	-	-
Bénéfice global total	<u>2 540</u>	<u>1 722</u>
<b>Bénéfices non distribués à la clôture de la période</b>	<b><u>24 717</u> \$</b>	<b><u>20 476</u> \$</b>

**ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE**

**Non audité**

État des flux de trésorerie  
(en milliers de dollars canadiens)

	<b>Trois mois jusqu'au 30 juin</b>		<b>Six mois jusqu'au 30 juin</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>				
Entrées de trésorerie – clients	39 438	\$ 32 265	\$ 72 004	\$ 57 130
Sorties de trésorerie – fournisseurs et autres	(30 403)	(25 861)	(56 339)	(47 467)
Sorties de trésorerie – salariés	(4 811)	(4 495)	(9 377)	(8 928)
Frais financiers payés	(308)	(189)	(632)	(262)
Autres produits reçus	384	496	832	791
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	<u>4 300</u>	<u>2 216</u>	<u>6 488</u>	<u>1 264</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Achat de placements	(71)	(37)	(88)	(41)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(425)	(283)	(1 252)	(1 818)
Acquisition d'actifs incorporels	(3)	-	(3)	-
Flux net de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement	<u>(499)</u>	<u>(320)</u>	<u>(1 343)</u>	<u>(1 859)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Remboursement d'emprunts	(79)	(77)	(158)	(155)
Remboursement des obligations locatives	(735)	(287)	(1 446)	(345)
Flux de trésorerie net utilisé pour les activités de financement	<u>(814)</u>	<u>(364)</u>	<u>(1 604)</u>	<u>(500)</u>
<b>Augmentation (baisse) nette de la trésorerie</b>	<b>2 987</b>	<b>1 532</b>	<b>3 541</b>	<b>(1 095)</b>
Trésorerie au début de la période	13 901	10 382	13 347	13 009
<b>Trésorerie à la fin de la période</b>	<b>16 888</b>	<b>\$ 11 914</b>	<b>\$ 16 888</b>	<b>\$ 11 914</b>

## **Mode de présentation**

Conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada, les présents états financiers ne comprennent pas la totalité des éléments exigés pour les états financiers annuels et devraient être lus avec les états financiers annuels de l'Administration audités pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2024. La direction est d'avis que les états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation juste des résultats pour la période intérimaire dont il est question.

### **1. Administration et objectifs**

L'Administration de pilotage du Pacifique (l'« Administration ») a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objectifs d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace dans certaines eaux canadiennes désignées.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les droits de pilotage établis par l'Administration pour les services de pilotage obligatoire sont régis par la *Loi sur le pilotage* et doivent être établis conformément aux principes qui régissent leur perception dans la *Loi sur le pilotage*. La *Loi sur le pilotage* prévoit que les droits de pilotage doivent être fixés à des niveaux qui sont équitables et raisonnables et qui permettent à l'Administration d'être financièrement autonome.

Les pilotes côtiers sont fournis par British Columbia Coast Pilots Ltd en vertu d'une entente de prestation de services. Les pilotes du fleuve Fraser sont des employés de l'Administration.

En juillet 2015, l'Administration a reçu des instructions en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor (C.P. 2015-1114), d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. L'Administration a achevé la mise en œuvre de cette directive en janvier 2019 et confirme que les exigences de la directive ont été respectées au cours de l'année 2024.

La principale adresse enregistrée des locaux et du bureau des dossiers de l'Administration est le 1130, rue Pender Ouest, bureau 1000, Vancouver, Colombie-Britannique.

### **2. Informations significatives sur les méthodes comptables**

#### **2.1 Énoncé de conformité**

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards (IFRS)].

Le Comité des finances et d'audit a autorisé la publication des états financiers trimestriels le 19 août 2025.

#### **2.2 Exploitation conjointe**

L'Administration a classé sa participation dans un accord conjoint comme une exploitation conjointe lorsque l'Administration a à la fois des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'accord conjoint. Dans son évaluation de la classification de sa participation dans l'accord conjoint, l'Administration a pris en compte la structure, la forme juridique et les conditions contractuelles.

L'Administration comptabilise sa participation dans l'exploitation conjointe en comptabilisant sa part des actifs, des passifs, des produits et des charges conformément aux droits et obligations qui lui ont été conférés par voie contractuelle.

### 2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts en dollars canadiens conservés dans des banques à charte canadiennes. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. L'Administration n'avait aucun équivalent de trésorerie au 30 juin 2025.

### 2.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts des transactions qui sont directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou à l'émission de passifs (autres que les actifs financiers et les passifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs, ou ils sont déduits, s'il y a lieu, à la comptabilisation initiale. Les coûts des transactions qui sont directement attribuables à l'acquisition des actifs ou de passifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat.

#### *Actifs financiers*

Les actifs financiers de l'Administration incluent la trésorerie, les créances clients, les autres créances et les placements.

Lors de la comptabilisation initiale, l'Administration classe ses actifs financiers tels qu'ils sont mesurés à un coût amorti, à la juste valeur par le biais d'autres résultats globaux ou à la juste valeur par le biais des profits ou pertes.

Les actifs financiers sont reclassifiés après leur comptabilisation initiale quand l'Administration change son modèle de gestion pour gérer ces actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers affectés sont reclassifiés le premier jour de la première période de déclaration suivant le changement dans le modèle de gestion.

Les actifs financiers qui ne sont pas conçus pour être mesurés à la juste valeur par le biais des profits et pertes sont enregistrés au coût amorti ou à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cas échéant.

Les actifs financiers sont mesurés à un coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- (a) Les actifs financiers sont détenus à l'intérieur d'un modèle d'affaires dont l'objectif consiste à détenir des actifs financiers pour recueillir des flux de trésorerie contractuels;
- (b) Les modalités contractuelles des actifs financiers engendrent des flux de trésorerie à des dates spécifiques, qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant de principal non réglé.

Les actifs financiers sont mesurés à leur juste valeur par le biais d'autres résultats globaux quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- (a) Les actifs financiers sont détenus dans un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint en recueillant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers;
- (b) Les modalités contractuelles des actifs financiers engendrent des flux de trésorerie à des dates spécifiques, qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant de principal non réglé.

La trésorerie de l'Administration est comptabilisée initialement à sa juste valeur, puis mesurée au coût amorti.

Les créances clients sont initialement constatées au prix de transaction; les autres créances sont comptabilisées initialement à la juste valeur, et toutes sont ensuite mesurées au coût après amortissement selon la méthode des

intérêts effectifs, moins la provision pour moins-value, le cas échéant. Les débiteurs sont pris en considération individuellement pour une baisse de valeur lorsqu'elles sont en souffrance ou si d'autres preuves objectives sont reçues selon lesquelles une contrepartie précise fera défaut. Les créances qui ne sont pas considérées individuellement comme ayant subi une baisse de valeur sont examinées quant à leur dépréciation en groupes, qui sont déterminés en fonction de l'industrie et de la région de la contrepartie et d'autres caractéristiques du risque de crédit partagé. L'estimation de la moins-value est ensuite fondée sur les taux des défauts historiques récents des contreparties pour chaque groupe établi.

Étant donné que l'objectif de la politique de placement de l'Administration consiste à détenir des placements et à recueillir à des dates spécifiques des flux de trésorerie contractuels qui sont uniquement du principal et des intérêts sur les montants non réglés, les placements de l'Administration sont mesurés à un coût amorti. Les placements classifiés tels qu'évalués à un coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur et évalués ensuite à un coût amorti selon la méthode des taux d'intérêt en vigueur. Au besoin, l'Administration comptabilise une déduction pour les pertes de crédit. Ces pertes de crédit sont incluses dans le résultat global et réduisent la valeur comptable des placements connexes. Les intérêts créditeurs et les gains ou pertes sur la décomptabilisation sont inclus dans le résultat global.

### *Passifs financiers*

Les passifs financiers sont comptabilisés quand l'Administration devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier sont classés comme étant mesurés au coût amorti, sauf pour le passif financier comptabilisé mesuré à la juste valeur par le biais des profits ou pertes.

Les passifs financiers de l'Administration comprennent les créditeurs et les charges à payer, les obligations locatives et les emprunts, et ils sont tous classés comme étant mesurés au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs. Le passif financier est supprimé du bilan quand l'obligation spécifiée dans le contrat est résiliée, annulée ou expirée.

## 2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût, et par la suite comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et toute moins-value cumulée. Le coût des actifs construits par l'Administration comprend les frais de conception et de gestion du projet, les frais juridiques, le coût des matériaux et celui de la construction, ainsi que les intérêts sur les prêts directement attribuables à la construction. Les moteurs de rechange sont comptabilisés au coût et ils commencent à être amortis dès qu'ils entrent en service.

L'amortissement est comptabilisé de façon à affecter le coût ou l'évaluation des actifs moins leur valeur résiduelle au cours de leur vie utile, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement estimées sont examinées à la fin de chaque période de rapport, et les modifications d'estimations comptables sont représentées de façon prospective. Les durées de vie utile des actifs de l'Administration sont les suivantes :

- Bâtiments et quais flottants 10 à 20 ans
- Bateaux-pilotes 25 ans
- Moteurs de bateaux-pilotes 10 250 heures de fonctionnement
- Générateurs pour bateaux-pilotes 10 ans
- Équipement
  - Communication et autre 4 à 10 ans
  - Ordinateurs 3 ans
  - Simulateurs 5 à 7 ans
- Améliorations locatives Plus courte des deux périodes suivantes : 10 ans ou durée restante du bail
- Actifs au titre du droit d'utilisation Durée restante du bail

En ce qui concerne les simulateurs, les équipements de communication et autre, la part de l'administration dans le coût des logiciels achetés pour son propre usage et qui font partie intégrante du matériel (parce que l'équipement ne peut pas fonctionner sans ce logiciel) sont considérés comme faisant partie du coût du matériel et inscrits dans les immobilisations corporelles.

De plus, l'Administration examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, ce qui comprend les immobilisations corporelles, à chaque fin d'exercice financier pour déterminer s'il existe des signes de baisse de valeur. S'il y a de tels signes, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour l'évaluation de la baisse de valeur, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs générant, par leur utilisation continue, des entrées de fonds largement indépendantes des entrées de fonds générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'usage et sa juste valeur moins les coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations actuelles du marché pour la valeur de rendement de l'argent et les risques propres à l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat global.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## 2.6 Actifs incorporels

À l'exclusion des logiciels faisant partie intégrante du matériel, les logiciels acquis sont enregistrés au prix coûtant et amortis en ligne droite pendant leur durée de vie utile estimée pouvant aller jusqu'à 10 ans.

## 2.7 Contrats de location

Un preneur comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif locatif représentant son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

### i. Détermination si un accord contient un contrat de location

Au début d'un accord, l'Administration évalue s'il s'agit d'un contrat de location ou s'il en contient un. Un accord est un contrat de location ou en contient un s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un accord donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, l'Administration évalue si :

- L'accord comprend l'utilisation d'un actif identifié;
- L'Administration a le droit d'obtenir essentiellement tous les avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation; et
- L'Administration a le droit d'imposer l'utilisation de l'actif.

Pour des raisons pratiques, l'Administration a décidé de :

- Comptabiliser les contrats de location arrivant à terme dans moins de 12 mois comme des contrats de location et des dépenses à court terme en ligne droite pour la durée du contrat de location; et
- Comptabiliser les paiements locatifs comme une dépense et de ne pas constater l'actif au titre

du droit d'utilisation si l'actif sous-jacent est d'une valeur inférieure.

ii. Reconnaissance et mesure de l'actif au titre du droit d'utilisation

Pour les accords qui contiennent un contrat de location, l'Administration comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif à la date à laquelle débute le contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement mesuré selon son coût, lequel comprend le montant initial du passif locatif ajusté en fonction des paiements locatifs effectués à la date où commence le contrat de location ou avant cela, plus tous les coûts directs initialement engagés et une estimation des coûts pour démanteler et éliminer l'actif sous-jacent ou le remettre dans son état d'origine, moins les incitatifs locatifs reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite déprécié selon la méthode linéaire de la date de début à la fin de la vie utile de l'actif au titre du droit d'utilisation ou à la fin du contrat de location, selon la première éventualité. La durée de vie utile estimative des actifs au titre du droit d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des biens et de l'équipement.

iii. Durée du contrat de location

La durée du contrat de location inclut les périodes couvertes par une option de prolongation si l'Administration est raisonnablement sûre de s'en prévaloir, ainsi que les périodes couvertes par une option permettant de résilier le contrat de location si l'Administration est raisonnablement certaine de ne pas s'en prévaloir. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit par les moins-values, le cas échéant, et ajusté pour les réévaluations du passif locatif.

iv. Comptabilisation et mesure du passif locatif

Le passif locatif est initialement mesuré à la valeur actuelle des paiements locatifs non effectués à la date de début, réduits selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être immédiatement déterminé, le taux d'emprunt marginal de l'Administration sera utilisé. Toutes les options de prolongation ont été incluses dans la mesure des obligations locatives, le cas échéant. Les paiements pour les renouvellements optionnels et les options d'achat sont inclus si l'on est raisonnablement certain qu'ils seront effectués. Les paiements locatifs variables qui dépendent des ventes ou de l'usage sont exclus du passif locatif et comptabilisés comme des revenus tels que générés. Les paiements variables qui dépendent d'un indice ou taux sont inclus dans le passif locatif en fonction de l'indice ou du taux en vigueur à chaque date de bilan.

Le passif locatif est ensuite mesuré à un coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt en vigueur. Il est ensuite mesuré de nouveau quand il y a un changement dans l'estimation par l'Administration du montant qu'elle s'attend à payer en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, quand il y a un changement dans les paiements locatifs futurs par rapport à un changement de taux utilisé pour déterminer ces paiements ou si l'Administration change son évaluation pour ce qui est de se prévaloir ou non d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Quand le passif locatif est mesuré de nouveau de cette façon, un ajustement correspondant est effectué à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou enregistré dans le résultat ou la perte global(e) si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

## 2.8 Avantages du personnel

i. Prestations de retraite

Tous les salariés admissibles de l'Administration participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif interentreprises à prestations déterminées qui est établi aux termes de la législation et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont requises de la part des salariés et de l'Administration pour payer les coûts des

services actuels. En vertu de la législation actuellement en place, l'Administration n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service antérieur ou de toute insuffisance de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées comme une charge durant l'exercice pendant lequel les salariés rendent les services, et elles représentent l'obligation totale de l'Administration en matière du régime de retraite.

ii. Autres avantages sociaux du personnel

Les membres de la direction, les salariés syndiqués et les pilotes du fleuve Fraser ont droit à des congés de maladie aux termes des conventions collectives ou des contrats de travail. Les salariés syndiqués ont droit à des indemnités de départ accumulées jusqu'au 31 mars 2018. Le passif lié au paiement de ces indemnités est estimé et comptabilisé dans les états financiers au fur et à mesure que les indemnités sont accumulées par les salariés.

Les coûts relatifs aux prestations déterminées et l'obligation correspondante sont déterminés de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, en tenant compte de la meilleure estimation de la direction.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global (AERG).

## 2.9 Comptabilisation des produits

L'Administration comptabilise les produits au moment du transfert du contrôle des services promis aux clients selon un montant qui reflète la somme à laquelle l'Administration s'attend à recueillir en échange des services de pilotage qu'elle fournit. L'Administration a déterminé que le contrôle des services de pilotage est passé lorsque le pilote affecté à un navire a terminé l'affectation de pilotage ou lorsque l'affectation est annulée.

## 3. Jugements et estimations comptables importants

La préparation des états financiers oblige à faire preuve de jugement en appliquant les méthodes comptables et en faisant des estimations comptables essentielles qui affectent les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses déclarés. Ces jugements et estimations sont basés sur la meilleure connaissance qu'a la direction des faits et circonstances pertinents, compte tenu de l'expérience antérieure, mais les résultats réels peuvent différer des montants inclus dans les états financiers. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans les périodes futures.

(a) Jugements comptables importants

*Contrats de location*

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » oblige l'Administration à porter des jugements qui ont une incidence sur l'évaluation des passifs liés aux contrats de location et des actifs au titre du droit d'utilisation. Cela consiste notamment à déterminer les contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 et à en déterminer la durée.

La durée des contrats telle que déterminée par l'Administration comprend la période non résiliable des contrats de location, les périodes couvertes par une option de prolongation du bail si l'Administration a la certitude raisonnable d'exercer cette option et les périodes couvertes par une option de résiliation du bail si l'Administration a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option. La même durée est appliquée pour déterminer la durée d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation.

Après la date de début, l'Administration réévalue le passif du contrat de location pour refléter les changements dans les paiements locatifs lorsque l'Administration est raisonnablement certaine d'exercer une option qui

modifierait les paiements locatifs. L'actif au titre du droit d'utilisation est ajusté pour tenir compte de la réévaluation du passif locatif.

(b) Estimations comptables importantes

*Amortissement – immobilisations corporelles*

Les composantes importantes des immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée. Les durées de vie sont déterminées en fonction des faits actuels et de l'expérience passée. Bien que ces estimations de durée de vie utile soient revues régulièrement et que les calculs de l'amortissement soient révisés en conséquence, les durées de vie réelle peuvent différer des estimations. Ainsi, les actifs peuvent continuer à être utilisés après avoir été entièrement amortis ou peuvent être mis hors service ou cédés avant d'être entièrement amortis.

## Discussion et analyse de la direction

### Résultats financiers non audités en date du 30 juin 2025

<b>Affectations</b>	<b>Données actuelles 2025</b>	<b>Données actuelles 2024</b>	<b>Différence</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Écart</b>
Voyages côtiers	6 875	5 961	914	6 083	792
Voyages fluviaux	619	613	6	604	15
Total	7 494	6 574	920	6 687	807

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2025, l'Administration a effectué 7 494 affectations de pilotage, ce qui représente une hausse de 920 affectations, ou 14 %, par rapport à l'année précédente, et 12 % de plus que prévu au budget. L'écart par rapport à l'année précédente est principalement en raison de l'augmentation significative du trafic de pétroliers liés au pétrole brut (663 affectations en 2025 contre 256 affectations pour la même période en 2024 – six mois complets d'exploitation de l'oléoduc agrandi de Trans Mountain en 2025, contre 45 jours d'exploitation pour la même période l'année dernière). On note également une augmentation des expéditions de céréales suite à une récolte plus abondante l'année dernière. Les affectations liées aux porte-conteneurs et aux navires de croisière ont toutefois légèrement diminué par rapport à l'année dernière. Avec ces niveaux de trafic, nous avons généré des produits de 74,6 millions de dollars et un bénéfice net de 2,5 millions de dollars pour cette période.

Les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation ont entraîné des entrées de 6,5 millions de dollars pour la période de six mois. Celles-ci ont été compensées par des dépenses d'immobilisations de 1,3 million de dollars et le remboursement d'emprunts et d'obligations locatives de 1,6 million de dollars. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 3,6 millions de dollars, passant de 13,3 millions de dollars au 31 décembre 2024 à 16,9 millions de dollars au 30 juin 2025. Notre dette au 30 juin 2025 s'élevait à 4,3 millions de dollars.

Les dépenses d'immobilisations de 1,3 million de dollars en 2025 ont été consacrées principalement à de l'équipement lié au remplacement des ordinateurs portables qui font partie des unités de pilotage portables (UPP) qu'utilisent les pilotes pour la navigation et à la remise à niveau des bateaux-pilotes. Les dépenses d'immobilisations budgétées pour l'ensemble de l'année s'élevaient initialement à 27 millions de dollars, dont 22,4 millions de dollars étaient prévus en 2025 pour les actifs au titre du droit d'utilisation, ce qui a été reporté, 2,5 millions de dollars pour la modernisation des bateaux-pilotes et 1,1 million de dollars pour le remplacement des UPP existantes.

Analyse des secteurs opérationnels

Six mois jusqu'au 30 juin

	2025	2024	Écart	2025	
	Données réelles	Données réelles		Budget	Variance
	milliers de dollars	milliers de dollars		milliers de dollars	%
Produits du pilotage côtier	51 532	42 910	20 %	44 619	15 %
Charges des pilotes côtiers contractuels	(45 792)	(37 063)	24 %	(38 696)	18 %
<b>Marge du pilotage côtier</b>	<b>5 740</b>	<b>5 847</b>		<b>5 923</b>	
Produits des bateaux-pilotes et hélicoptères	11 765	7 973	7 %	11 377	2 %
Charges des bateaux-pilotes et hélicoptères	(8 163)	(7 072)	15 %	(7 944)	3 %
<b>Marge des bateaux-pilotes et hélicoptères</b>	<b>3 602</b>	<b>901</b>		<b>3 433</b>	
Produits des déplacements	6 419	5 383	19 %	5 477	17 %
Charges des déplacements des pilotes	(5 025)	(4 588)	10 %	(4 766)	5 %
<b>Marge des déplacements</b>	<b>1 394</b>	<b>795</b>		<b>711</b>	
Produits du pilotage fluvial	2 632	2 594	1 %	2 604	1 %
Salaires et avantages sociaux des pilotes fluviaux	(2 541)	(2 173)	17 %	(2 346)	8 %
<b>Marge du pilotage fluvial</b>	<b>91</b>	<b>421</b>		<b>258</b>	
<b>Marge totale</b>	<b>10 827</b>	<b>7 964</b>		<b>10 325</b>	
<b>Autres produits et charges</b>					
Suppléments	1 430	1 280	12 %	1 328	8 %
Autres produits	832	791	5 %	644	29 %
Formation des pilotes	(1 406)	(1 649)	-15 %	(1 224)	15 %
Salaires et avantages sociaux du personnel administratif	(3 500)	(3 161)	11 %	(3 336)	5 %
Autres charges	(2 547)	(2 080)	22 %	(3 106)	-18 %
Amortissement	(3 096)	(1 423)	117 %	(4 104)	-25 %
<b>BÉNÉFICE TOTAL</b>	<b>2 540</b>	<b>1 722</b>		<b>527</b>	

Le bénéfice net pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2025 s'est élevé à 2,5 millions, soit 0,8 million de plus que l'an dernier et de 2 millions de plus que prévu au budget. Les écarts importants d'une année à l'autre sont expliqués ci-dessous :

- Bien que le volume de trafic ait été supérieur de 12 % au budget, la marge du pilotage côtier a été inférieure de 2 % au budget. Le nombre d'affectations nécessitant deux pilotes a été nettement plus élevé au cours des six premiers mois par rapport à l'année dernière (900 contre 530) en raison de l'augmentation du trafic de pétroliers. Les affectations nécessitant deux pilotes génèrent une marge bénéficiaire inférieure et réduisent donc la marge moyenne de toutes les affectations. La marge moyenne du pilotage côtier depuis le début de l'année 2025 était de 11 %, contre 14 % pour la même période l'année précédente. Les rappels côtiers ont également été nettement plus nombreux cette année que l'année dernière en raison d'un besoin accru de pilotes lié à l'augmentation des affectations nécessitant deux pilotes.
- Les produits tirés des bateaux-pilotes et des hélicoptères durant les six premiers mois de 2025 se sont établis à 3 % au-dessus des prévisions budgétaires, et 3,8 millions de dollars de plus que la même période l'an dernier, car il y a eu six mois complets de service d'hélicoptère en 2025, contre 40 jours de service d'hélicoptère au cours de la même période en 2024. Les charges liées aux bateaux-pilotes en 2025 ont été supérieures à l'année précédente en raison des coûts liés à des réparations aux bateaux-pilotes Scout et PP2. Les marges des bateaux-pilotes et des hélicoptères étaient très proches des prévisions. De plus, il y a eu environ 2,1 millions de dollars de charges supplémentaires d'amortissement et de financement liées aux opérations d'hélicoptères, qui sont inclus dans l'amortissement et les autres charges ci-dessous. Ces coûts supplémentaires liés aux hélicoptères sont liés à la comptabilisation du contrat d'hélicoptère en tant qu'actif au titre du droit d'utilisation.
- Les produits des déplacements ont été supérieurs de 17 % par rapport au budget pour les six premiers mois de l'exercice 2025, principalement en raison d'une augmentation des affectations dans le Sud. Les produits des déplacements liés aux affectations dans le Sud ont augmenté, passant à 3,6 millions de dollars en 2025 par rapport à 2,7 millions de dollars pour la même période l'année précédente. L'augmentation des dépenses liées aux déplacements n'a été que de 5 % par rapport au budget car l'Administration a réussi à obtenir une réduction des frais d'affrètement aérien vers Port Hardy pour 2025. Ainsi, les marges des déplacements se sont améliorées pour atteindre 22 %.
- Bien que les produits du pilotage fluvial aient été très proches du budget et de ceux de l'année précédente, la marge pour ce secteur a légèrement diminué en raison d'une augmentation des effectifs des pilotes du fleuve Fraser pour traiter davantage d'affectations, ce qui s'est traduit par une hausse des coûts fixes. Au 30 juin 2025, il y avait également deux apprentis pilotes du fleuve Fraser.
- Les dépenses de formation ont été inférieures de 15 % à celles de l'année précédente, car le nombre de pilotes côtiers non soumis à des restrictions et devant suivre une formation sur maquette, a été supérieur à la moyenne en 2024. Ce nombre est revenu à un niveau plus normal en 2025.
- Les salaires et avantages sociaux administratifs pour les six premiers mois de l'exercice 2025 étaient supérieurs de 5 % au budget, en raison des augmentations salariales annuelles et le fait que des économies avaient été réalisées au cours de l'année précédente par une rotation dans certains postes.
- Les autres charges ont augmenté de 22 % par rapport à l'année précédente, en raison d'une augmentation des frais financiers liés au contrat de services d'hélicoptères, et une augmentation des frais de Transports Canada pour l'administration de la *Loi sur le pilotage* (passant de 401 000 dollars depuis le début de l'année 2024 à 566 000 dollars en 2025). Les autres dépenses ont été inférieures de 18 % au budget, principalement car celui-ci prévoyait qu'un contrat d'hélicoptère pour desservir les méthaniens dans le Nord serait opérationnel en mars 2025, ce qui n'a pas été le cas.
- Les montants prévus à la rubrique Amortissement, qui comprennent des actifs au titre du droit d'utilisation, ont augmenté de 1,5 million de dollars par rapport à l'an dernier principalement en raison du contrat de services d'hélicoptères qui n'a débuté qu'en mai de l'année dernière. La dépréciation a été inférieure de 25 % au budget en raison d'un retard dans les services d'hélicoptère dans le Nord, tel qu'indiqué ci-dessus.

## Principaux indicateurs de rendement

Le conseil d'administration examine régulièrement le rendement de l'Administration. Certains indicateurs clés de rendement se trouvent dans le présent rapport et sont divulgués ci-dessous.

# Administration de pilotage du Pacifique

## INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT

### Période de six mois jusqu'au 30 juin

Sécurité		2025	2024
1.	Incidents à bord de navires sous la conduite d'un pilote [0]	1	0
2.	Incidents à bord de bateaux-pilotes [0]	1	0
3.	Rapports de pollution des bateaux-pilotes [0]	0	0
Fiabilité			
4.	Nombre de retards (heures) causés par les pilotes [0]	1 (6)	5 (21,5)
5.	Nombre de retards (heures) causés par des erreurs de répartition [0]	0	0
6.	Nombre de retards (heures) causés par les bateaux-pilotes [0]	1 (3)	1 (0,25)
7.	Nombre total de retard (total des heures de retard) [0]	2 (9)	6 (21,75)
Rendement: Pilotes			
8.	Plaintes concernant le niveau de service offert par les pilotes [0 %] (nombre de plaintes / total des affectations)	0,1 %	0 %
9.	Rappels en pourcentage des affectations [ $\leq 2.5$ %]	1,9 %	1,4 %
10.	Affectations annualisées par pilote		
	a) Côte [ $\geq 107$ ]	129	106
	b) Fleuve Fraser [ $\geq 120$ ]	118	144
11.	Utilisation des pilotes – retards au terminal [ $\leq 5$ %] (nombre d'heures de retard au terminal / nombre total d'heures de l'affectation)	2 %	2 %
12.	Utilisation des pilotes – annulations [ $\leq 8$ %] (nombre d'annulations / nombre d'affectations)	9 %	8 %
Rendement: Général			
13.	Maintien d'une moyenne de 3 jours ouvrables pour accuser réception des plaintes [ $\leq 3$ jours]	3 jours	0 jours
14.	Différends concernant les factures, résultant d'informations contestées sur les affectations [ $\leq 1$ %] (nombre de différends / nombre de factures émises)	0,3 %	0,2 %
Finances			
15.	Revenu / coût moyen par affectation		
	a) Produit [10 264 \$]	9 956 \$	9 269 \$
	b) Charges [10 238 \$]	9 617 \$	9 007 \$
	c) Bénéfice / Perte [26 \$]	339 \$	262 \$
16.	Maintien de réserves adéquates (liquidités et placements) [ $\geq 16$ M \$]	21 M \$	15 M \$
17.	Comptes débiteurs - pourcentage des factures de moins de 30 jours civils [ $\geq 95$ %]	98 %	99 %
18.	Ratio de fonds de roulement – actifs à court terme / passifs à court terme [1.0]	1,3	1,2

[ ] : but